

## 04

### RAPPORT

#### **OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ**

Etablissement public rattaché à la Commune, le Centre Communal d'Action Sociale, porteur essentiel du projet de développement social municipal, intervient à travers tout un ensemble de services en direction des personnes les plus fragiles, des familles et personnes âgées. Il assure également la gestion directe de 11 établissements d'accueil de la petite enfance, 2 ludothèques, 2 relais assistantes maternelles, 6 foyers-logements pour personnes âgées et apporte un soutien important au secteur associatif.

Pour l'année 2011, le CCAS présente un budget prévisionnel de fonctionnement qui s'élève à 20,22 M€. En évolution de 0,31% par rapport à 2010, ce budget prend en compte l'inscription de nouvelles recettes petite enfance liées aux démarches de «réservation de berceaux» par les entreprises ainsi qu'au soutien apporté à la micro-crèche 24h/24h «clair de lune» par le Plan Espoir Banlieue et le Conseil Régional de Lorraine.

Ces capacités de financement supplémentaires permettront au CCAS de mener à bien ses missions et développer ses actions sans impact sur la subvention municipale qui reste inscrite à hauteur de 11 697 500 € au budget primitif et représente près de 58 % des recettes de l'établissement.

Le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel établissement petite enfance, dans le quartier de l'Amphithéâtre, constitue un acte fort de l'activité du CCAS en 2011. Idéalement située à proximité de la gare de Metz et du Centre Pompidou, cette maison de l'enfance en certification HQE comportera 60 places d'accueil collectif et une ludothèque axée sur l'éveil artistique.

Pour 2011, le CCAS prévoit également de renforcer ses actions en direction des publics en grande précarité à travers, par exemple, la mise en place de « chantiers pécules » destinés à permettre à des personnes en errance de récupérer des repères favorisant leur insertion. Il envisage également de développer ses interventions dans le domaine de l'accès au logement qui, avec l'emploi, constitue une préoccupation majeure de nos concitoyens les plus modestes. Il s'agit en l'occurrence d'expérimenter l'intermédiation locative et de mettre en place une nouvelle prestation en direction des jeunes de moins de 25 ans désirant accéder à un logement autonome.

Lauréats du Label national «bien vieillir-vivre ensemble», le CCAS et la Ville de Metz mettront en action la charte partenariale des 10 engagements signés en octobre dernier, autour de 3 axes : l'habitat (organisation des assises 2011, adaptation du logement à la perte d'autonomie) ; la vie sociale et proximité (informations de proximité, permanences en mairie de quartier, campagne de prévention dans les transports publics) ; la solidarité (construction d'un réseau de veille sociale avec les bailleurs sociaux et mairies de quartier ...). En 2011, sont également programmés, les travaux de réhabilitation de la résidence pour personnes âgées «Désiremont», en partenariat avec Metz Habitat Territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses établissements, le CCAS prévoit en 2011 la poursuite de son plan de maintenance axé sur la qualité et sécurité de l'accueil de ses publics ainsi que sur une démarche de développement durable.

Pour la réalisation de ce programme d'actions et afin de permettre au CCAS de mener à bien ses missions, il est proposé au Conseil Municipal le versement au CCAS, au titre de 2011, d'une subvention de fonctionnement de 11 697 500 €.

La motion est en conséquence.

**MOTION**

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ**

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du Budget 2011,

DECIDE le versement d'une subvention de fonctionnement de 11 697 500 €.

PRECISE que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant au versement de cette subvention.

Dominique GROS  
Maire de Metz